Coordination interne des programmes de transferts monétaires

## RÔles et fonctions

Au vu des contextes variés dans lesquels le Mouvement opère en cas de catastrophe, des fonctions, des talents et des compétences divers doivent être disponibles pour garantir une mise en œuvre efficace des programmes de transferts monétaires (PTM) par les différentes composantes du Mouvement et en assurer la coordination globale. Pour obtenir des informations supplémentaires sur les fonctions spécifiques, reportez-vous aux procédures opérationnelles normalisées de la Fédération internationale et du CICR qui figurent dans la section DOCUMENTS CLÉS.

## L’Équipe du programme DEVRA ASSOCIER des collÈgues d’autres dÉpartements À la prise de dÉcisionS RELATIVES À DES ASPECTS CLÉS DE la conception et DE LA MISE EN œuvre du programme, y compris :

1. L’évaluation de la faisabilité des modalités de transferts et du mécanisme de distribution, ainsi que la fiabilité des prestataires de services et des méthodes de travail ;
2. L’analyse des risques relatifs aux modalités de transferts, au mécanisme de distribution, aux prestataires de services et aux méthodes de travail ;
3. La coordination des différentes fonctions jouant un rôle dans la mise en œuvre du programme.

Envisager la création de groupes de coordination internes et externes au niveau des pays :

* **Un groupe de travail technique sur les programmes de transferts monétaires** dont la fonction est de s’assurer que la Société nationale concernée est capable de fournir des services de qualité en recourant, le cas échéant, à des programmes de transferts monétaires ;
* **Un coordonnateur des programmes de transferts monétaires** chargé d’organiser les réunions du groupe de travail technique et d’assurer la coordination des opérations de transferts monétaires et l’intégration des enseignements tirés d’expériences antérieures.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Mécanisme de coordination** | **Fonctions suggérées** | **Rôle principal** |
| **Groupe de travail technique sur les PTM** | Programmes/Gestion des catastrophes/Ecosec  Finances/Administration  Logistique  Ressources humaines  Sécurité | Garantir une mise en œuvre des PTM conforme aux procédures opérationnelles normalisées et mener une analyse contextuelle des besoins recensés et de la faisabilité |
| **Coordonnateur des PTM** | Membre désigné du personnel | * Organiser les réunions du groupe de travail technique et en assurer la coordination * Fournir des rapports de suivi réguliers à la direction et aux donateurs sur le statut des PTM * Faciliter l’innovation et l’apprentissage au sein des départements associés à la mise en œuvre des PTM |
| **Coordination extérieure avec le Mouvement** | Coordonnateur des PTM/du Mouvement | Veiller à ce que les PTM mis en œuvre par les acteurs du Mouvement soient cohérents et ne nuisent pas |
| **Coordination extérieure avec d’autres acteurs** | Coordonnateur des PTM /Délégué EcoSec/Coordonnateur du Mouvement | Diffuser des informations sur les PTM mis en œuvre par les acteurs du Mouvement |

## ResponsabilitÉs du groupe de travail technique en MATIÈRE DE COORDINATION

Le groupe de travail du Mouvement sur les PTM est responsable de la coordination des programmes de transferts monétaires mis en œuvre par le Mouvement dans le cadre d’une intervention donnée. Il peut être composé des membres du personnel de la Société nationale chargés de la coordination interne des PTM et, éventuellement, de représentants d’autres acteurs du Mouvement participant à la mise en œuvre des PTM dans le cadre de cette même intervention.

Comme pour tous les groupes de coordination, il peut y avoir un groupe de travail chargé des transferts monétaires au niveau national. Des structures similaires peuvent être mises en place sur le terrain si plusieurs acteurs du Mouvement mettent en œuvre des PTM dans des zones différentes. Les membres de ces groupes devront être choisis au cas par cas, mais chaque acteur du Mouvement devrait désigner un coordonnateur des PTM afin de garantir la cohérence.

Les responsabilités clés du groupe de travail en matière de coordination sont notamment les suivantes :

* établir des normes et des approches communes ;
* assurer la coordination des opérations de transferts monétaires mises en œuvre par les différentes composantes, y compris en ce qui concerne la cartographie des activités, le calendrier des interventions et le montant des transferts ;
* assurer le suivi des opérations de transferts monétaires mises en œuvre, par agence, par zone géographique, par type de programme et par mécanisme de distribution ;
* promouvoir des positions communes en matière de PTM en menant des activités de sensibilisation et de lobbying auprès des acteurs clés et en élaborant des politiques ;
* créer une bibliothèque d’outils utiles pour la mise en œuvre des PTM dans le cadre d’une intervention donnée ;
* formuler des recommandations en vue de l’amélioration des outils et des lignes directrices relatifs à la mise en œuvre des PTM (par ex., les outils communs de suivi et d’évaluation, les mécanismes communs de retours d’information et de réponse, l’élaboration d’outils favorisant la redevabilité, l’harmonisation de la rémunération versée dans les programmes « argent contre travail ») et de la poursuite des recherches ;
* effectuer des visites conjointes de suivi ;
* associer le secteur privé, les milieux universitaires et les institutions financières ;
* faire le lien avec l’EMMA et d’autres mécanismes d’évaluation du marché ;
* identifier les moyens appropriés de garantir que les acteurs externes connaissent les activités de transferts monétaires mises en œuvre par le Mouvement, et le cas échéant, désigner un représentant pour assister aux réunions de coordination des groupes sectoriels ou à d’autres forums de coordination organisés par le gouvernement où la question des programmes de transferts monétaires est abordée ;
* documenter les principaux enseignements tirés des PTM.

Source : adapté de Harvey P., *Cash transfer programming in emergencies* (2011).